



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du Lundi 13 mai 2019**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le Lundi 13 mai 2019 à 20 Heures 30

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, Mme GOMBERT, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme HUGO TRANZER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DESCAMPS.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

Approbation du compte-rendu municipal du 8 avril 2019.

Monsieur le Maire décide de supprimer le point décision modificative, il sera abordé à un prochain conseil municipal.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

1/ CARTES SCOLAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années maintenant; la commune prend en charge une partie des frais des cartes de transports scolaires.

Comme l'année passée, il y a 4 titres de transports différents, à savoir :

- Pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Pour le lycée Camille Pissarro de Pontoise ou tout autre établissement secondaire du secteur scolaire de Pontoise (ligne régulière), la **carte Optile**,
- Pour tout autre établissement du secondaire, hors secteur scolaire, la **carte Imagin'r**,
- Pour tout autre moyen de transport qui concerne les établissements d'enseignement scolaire, hors secteur scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire cette aide accordée aux familles,

Décide pour l'année 2019/2020 et pour les étudiants habitant Hérouville-en-Vexin :

- Une participation de 45 euros pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Une participation de 45 euros pour la carte Optile (Pontoise et ce jusqu'à 18 ans),
- Une participation de 110 euros pour la carte Imagin'r, et ce jusqu'à 26 ans,
- Une participation de 110 euros pour tout autre moyen de transport concernant les établissements d'enseignement scolaire et ce jusqu'à 26 ans.

2/ STATUE EGLISE.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un an le conseil municipal avait donné son accord pour soumettre un dossier aux différents organismes pour des demandes de subventions concernant la restauration de la statue de l'Eglise, qui a le bras cassé.

Le devis établi par un conservateur-restaurateur de sculptures s'élève à 5 800€ HT.

Les subventions nous ont été accordé à hauteur de 4 640€ soit :

- DRAC 50% donc 2 900€
- La Région 20% donc 1 160€
- Le Département 10% donc 580€.

Il reste donc à la charge de la commune 1 160€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la remise en état de la statue de l'église.

3/ QUESTIONS DIVERSES.

☐ **Fête champêtre** : Samedi 22 juin 2019 dans le jardin de la mairie.

☐ **Elections européennes** : Dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 20h00.

☐ **Epannage** : L'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise nous informe que le prochain épandage sera réalisé sur la parcelle « Les Grès ».

☐ **Ligne de bus** : Depuis la rentrée scolaire du 6 mai 2019, les horaires de la ligne 95-05 ont été modifiés sans aucune information préalable à la commune.

Les trajets aller et retour sont très impacté car de nombreux créneaux horaires ont été supprimé et notamment le matin ce qui pose de nombreux problèmes aux étudiants pour se rendre dans leurs établissements scolaires.

Monsieur le Maire a contacté le département afin d'exposer les problèmes rencontrés et il espère un retour efficace de leur part.

Notamment, il est très important que chaque administré nous fasse part de ces difficultés.

☐ **Presbytère** : Le CAUE a donné son avis sur ce qui peut-être envisagé dans le futur logement à côté de l'église. Un architecte interviendra pour les travaux.

☐ **Salle des fêtes** : Une réunion a eu lieu samedi 11 mai avec les membres du foyer rural afin de discuter sur les éventuels travaux de remise à neuf du carrelage de la salle et de la cuisine.

☐ **Date du prochain Conseil Municipal** : Mardi 02 juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 Heures.


Le Maire,
Eric BAERT
